

Qu'est ce que la prévention de la délinquance ?

Le maire est le pilote de la politique locale de prévention de la délinquance. Pour mener cette politique, il peut s'appuyer sur un conseil local de prévention de la délinquance (échange d'informations, définition d'objectifs communs). La police et la gendarmerie informent le maire des infractions causant un trouble à l'ordre public. A sa demande, le procureur de la République l'informe des classements sans suite, des poursuites engagées ou des jugements devenus définitifs.

➤ Les moyens de gouvernance

- ✓ Le CLSPD : cf. fiche technique fournie
- ✓ Le Plan local d'actions de prévention de la délinquance, élaboré par le CLSPD en conformité avec le plan départemental de prévention de la délinquance arrêté par le préfet et de la SNPD (circulaire du 23 décembre 2020)
- ✓ Le coordonnateur, désigné dans les communes de plus de 15 000 habitants.
- ✓ Le groupe de partenariat opérationnel (GPO), dispositif de la police de sécurité du quotidien (PSQ), regroupant les acteurs locaux de la sécurité autour d'une problématique
- ✓ Le contrat de sécurité intégré, dispositif de contractualisation engagé entre Etat et collectivités pour mieux répondre aux besoins en sécurité du territoire.

➤ Les outils et moyens d'action

Les outils du maire :

- Le rappel à l'ordre, article L 132-7 CSI et L 2122-18 du CGCT : le maire ou un représentant peut verbaliser un auteur d'un fait susceptible de porter atteinte à l'ordre public
- La transaction, articles 44-1 et R 15-33-61 et suivants du CPP, proposée par le maire dans des cas spécifiquement définis au contrevenant afin d'assurer la réparation du préjudice commis ou l'exécution d'un travail.
- L'information au maire, article 132-3, modificat° loi du 25 mai 2021.
- Le Conseil pour les droits et devoirs des familles (CDDF)

Les moyens d'action :

- La prévention spécialisée
- Le travail d'intérêt général, peine de 20 à 400 heures qui peut être réalisée au profit d'une collectivité
- Les intervenants sociaux en gendarmerie et en police (ISCG)